**Techniques du travail universitaire**

**1ère Année Univrsitaire ( sem.02)**

**Cours 04**

**La recherche bibliographique :**

**1-Pourquoi une bibliographie ?**

Le travail de recherche et l’écriture d’un texte scientifique (rapport, article, thèse,…) exigent une recherche d’informations approfondie qui prend directement appui sur les travaux antérieurs. L’information choisie et exploitée permet de développer une réflexion personnelle et chaque document, retenu et analysé, contribue à la **crédibilité** scientifique du travail présenté.

 Afin de faciliter la réflexion et le travail de recherche des lecteurs, qui à leur tour vont vouloir croiser leurs informations, il est indispensable de référencer correctement les travaux cités dans le texte en rédigeant une partie intitulée « **Bibliographie** » ou « **Références bibliographiques** ».

 La recherche bibliographique donc sert à :

* Identifier les documents utilisés dans le cadre de la réalisation du travail,
* Faire preuve de sens de l’éthique professionnelle en respectant les travaux des autres,
* Permettre la vérification des sources utilisées pour étayer l’argumentation,
* Traduire l’implication de l’étudiant dans la rédaction du mémoire,
* Éviter le piège du plagiat en incitant l’étudiant à citer ses sources.

Il existe deux façons de citer ses références, soit en **l’insérant** dans le texte, directement à la suite d’une citation, soit sous forme de **liste** structurée qui se trouve à la fin du document.

**2-Citations et références**

 Dans le texte du mémoire, la citation est un passage, une idée ou un commentaire emprunté à un auteur pour illustrer ou appuyer le travail de recherche. Elle doit être immédiatement suivie d’un élément qui renvoie vers la bibliographie et correspond au point d’entrée de la référence (numéro, nom d’auteur) dans la liste.

 Les extraits de texte sont placés sans modification entre guillemets et sont suivis d’un élément de renvoi vers la référence.

 Les références bibliographiques sont regroupées en fin de mémoire sous l’intitulé « Bibliographie » ou « Références bibliographiques ». Elles doivent être lisibles, précises et complètes afin de permettre, sans aucune ambiguïté, l’identification et l’accès aux sources citées. C’est pourquoi leur présentation est soumise à des normes.

**2-1-Quelle norme ?**

 Les normes qui régissent l’écriture des références bibliographiques sont parfois interprétées différemment selon les pays, les disciplines, les revues, les universités… **Il convient avant tout de respecter une cohérence et une homogénéité dans la présentation de ses références.**

**3-Conseils préalables**

 Conserver, au fur et à mesure des recherches, toutes les informations nécessaires à la rédaction des références bibliographiques : **nom et prénom de l’auteur, titre du document (ouvrage, thèse, périodique), lieu et date d’édition, nom de l’éditeur, numérotation des pages retenues, etc**.

 En cas de lacune, il est possible de retrouver les informations manquantes :

* pour les ouvrages et les thèses : le [catalogue SUDOC](http://www.sudoc.abes.fr/)
* pour les périodiques : les sites Internet d’éditeurs ou [PubMed](http://www.pubmed.gov/)

***NB :e citer que les articles lus et utilisés dans votre travail.***

***Ne référencer que les documents cités dans le texte ou les tableaux.***

***Vérifier avec le directeur de mémoire la valeur des références bibliographiques.***

**4-Gérer sa bibliographie avec un logiciel de gestion**

 La rédaction des références bibliographiques peut être aujourd’hui facilitée par l’utilisation d’un **logiciel de gestion de données bibliographiques** qui permet :

* d’importer des références bibliographiques depuis des bases de données, des sites d’éditeurs de revues électroniques ou des catalogues de bibliothèques ;
* d’archiver et de gérer des listes de références dans une base de données personnelle ;
* de citer des références dans le texte de la thèse et en fin de rédaction, de générer la bibliographie correspondant à ces citations conformément aux normes de présentation.

*Il est préférable de l’utiliser dès le début de la recherche documentaire.*

Nous vous conseillons pour cela le logiciel Zotero.



**Travail de TD**

 *Essayer d’élaborer une bibliographie regroupant les références recueillies ( classer par catégories, puis par ordre alphabétique )*

*Essayer de vous servir du logiciel Zotero si c’est possible .*